

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 81	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La position de la France en face d'une conférence internationale : elle est armée aujourd'hui pour défendre ses droits. — Les comités d'experts et la capacité de paiement du Reich. — L'inégalité fiscale et l'insuffisance des impôts en Allemagne. — Une statistique : le développement du port de Hambourg.

Nous avons rapporté l'autre jour l'excellente impression produite par les déclarations de M. Mac Donald devant le Parlement britannique. Négligeons les arrière-pensées possibles que d'aucuns peuvent découvrir dans le jeu du Premier travailliste, pour essayer de discerner où il prétend nous conduire.

Aussi bien, la diplomatie travailliste ne cache nullement ses desseins : c'est à une conférence internationale qu'elle veut nous amener. Nous avons indiqué naguère le peu de confiance que nous inspiraient les tentatives pour internationaliser les divers problèmes d'après-guerre. Aujourd'hui la situation n'est pas tout-à-fait la même.

Le système des conférences internationales était particulièrement dangereux pour la France, alors qu'elle ne disposait pour tout moyen de paiement que d'un acte... juridique, le traité de Versailles, alors que le monde entier se refusait à admettre le mauvais vouloir manifeste du Reich.

Mais les temps ont changé ! La France tient le gage de la Ruhr, et cet argument matériel renforce singulièrement notre droit théorique à réparations.

D'un autre côté, un comité d'experts indépendants vient d'enquêter en Allemagne ; or, l'un des objets essentiels de leurs études fut précisément les diverses manœuvres auxquelles le Reich recourut pour échapper à ses engagements : inflation systématique, évasion des capitaux, etc. Le simple fait de cette enquête — et sans doute aussi ses résultats — démontre avec évidence que les alliés ont fini par admettre la mauvaise foi allemande.

Dès lors, les inconvénients pour nous d'une conférence internationale sont moindres aujourd'hui qu'hier : nous sommes armés pour défendre nos droits, et nul ne contestera notre bonne foi.

Enfin, si nous nous rendons éventuellement à cette conférence — comme nous nous allions aux comités d'experts — en toute loyauté, nous pourrions assez bien augurer de cette rencontre, et d'autant plus que l'atmosphère des relations franco-britanniques respire, on peut l'espérer, la cordialité.

Ainsi tout se tient, et sans s'abandonner sans raison à l'optimisme, il est bien permis de supposer que nous touchons à un tournant important de l'après-guerre.

Si cette conférence internationale vient à se réunir, un des éléments qui joueront un rôle important dans les débats sera évidemment les rapports des comités d'experts.

Ces derniers, nous l'avons dit, ne feront pas connaître les résultats de leurs investigations avant quelques temps. Néanmoins, certaines indiscrétions — ou si l'on préfère, certaines confidences — se sont produites qui nous instruisent des conclusions d'ensemble auxquelles sont parvenus les experts.

Or, si l'on en croit les journaux anglais et même allemands, la première de ces conclusions serait que l'Allemagne, dans certaines conditions, est capable d'effectuer des paiements pour le compte des réparations.

Cette constatation n'a rien pour surprendre : nous avons, ici même, signalé maintes et maintes fois quantité de faits établissant la capacité de l'Allemagne.

Resterait à régler la question, plus délicate, des conditions : il y a là matière à examens minutieux.

L'une de ces conditions est que les produits d'exportation, notamment sur les marchés occidentaux, l'Allemagne ait des débouchés pour ses produits d'exportation, notamment sur les marchés occidentaux.

Une autre est la remise à l'administration allemande des ressources économiques des territoires occupés.

Une troisième est l'établissement de la banque d'émission à base or. Cette banque aurait son siège en Allemagne, mais son conseil de surveillance serait composé à parties égales d'Allemands et de financiers neutres.

Elle émettrait d'abord pour trois milliards de marks-or de billets, dont la moitié serait couverte, au fur et à mesure du développement économique de l'Allemagne, la couverture pourrait descendre jusqu'à 33 p. 100, de sorte que la circulation pourrait atteindre 4 milliards et demi. A l'intérieur de cette banque serait créée une section spéciale pour financer les paiements des réparations.

D'un autre côté les chemins de fer allemands, dont le capital est de 25 milliards de marks-or, seraient susceptibles de fournir une garantie pour un emprunt international.

Quoi qu'il en soit, le fait qui nous importe, le plus c'est que, de l'avis des experts internationaux, l'Allemagne est capable d'entreprendre les paiements de réparations.

Par ailleurs les experts auraient laissé entendre qu'à leur avis le système des impôts en Allemagne est à réformer : les charges fiscales doivent être réparties d'une façon plus juste ; les classes riches doivent y participer plus largement que jusqu'à présent, ce qui augmenterait sensiblement les ressources de l'Allemagne.

Et non seulement les impôts devraient être plus équitablement répartis en Allemagne, mais un effort supplémentaire pourrait et devrait être demandé aux contribuables.

Quelques chiffres nous éclaireront à cet égard. Pourquoi, par exemple, les Allemands paieraient-ils moins d'impôts que les Français ?

Or, c'est ce qui a lieu. Le budget de l'Allemagne pour 1924 s'élève à 24 milliards, soit 400 francs par habitant.

En France, le budget s'élève également à 24 milliards, ce qui représente une contribution moyenne de 600 francs par habitant.

Or, avec le double décime demandé par le gouvernement, la charge moyenne ressortira à 750 francs.

Dès lors, on est en droit de se demander s'il est légitime, s'il est moral, que le contribuable français paie presque le double d'impôts que le contribuable allemand ?

Pourquoi nos extrémistes se refusent-ils à voir ce fait manifeste et persistent-ils à plaider la cause de la pauvre Allemagne ?

L'Allemagne a un budget national assez large pour rendre aux Etats et aux villes, sous forme de subventions, 9 milliards par an.

La France est obligée de laisser aux départements et aux communes le soin de prélever sur la population les impôts nécessaires à leurs services.

Le budget de la France est absorbé, pour plus de moitié, par les intérêts de la dette publique.

L'Allemagne n'a presque pas de dette publique — il lui faut à peine 900 millions de francs pour y faire face chaque année.

Par conséquent, l'Allemagne peut consacrer à ses dépenses moitié plus d'argent que la France — d'où le développement de ses canaux, de ses ports, de ses chemins de fer, la construction de maisons ouvrières, etc.

Est-ce juste ? Et le Reich ne pourrait-il distraire une part de ses ressources pour nous aider à relever nos ruines ?

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler l'activité du port de Hambourg, qui constitue, parmi beaucoup d'autres, l'un des symptômes les plus significatifs de la prospérité allemande.

Voici les résultats d'une toute récente statistique. Pendant le mois de décembre 1923, il est entré dans le port de Hambourg 1.068 navires, jaugeant 1.347.584 tonnes au lieu de 1.178 navires jaugeant 1.179.070 tonnes en décembre 1913. Pendant le même mois de décembre 1923, il est sorti du port 1.087 navires, jaugeant 1.292.771 tonnes, au lieu de 1.207 navires jaugeant 1.118.757 tonnes en décembre 1913.

Pendant l'année 1923, il est arrivé dans le port 17.324 navires au lieu de 14.141 en 1922 et 14.242 en 1913. Il est sorti du port, en 1923, 17.213 navires au lieu de 14.134 en 1922.

Ainsi, sous tous les rapports Hambourg a repris un mouvement commercial qui dépasse celui de 1913. En ce qui concerne ce port, les effets de la guerre paraissent abolis.

Et malgré ce signe manifeste de prospérité, l'Allemagne crie qu'elle est ruinée, et que, pour cette raison, elle ne peut pas payer ses dettes.

Que nous répondrait-elle si nous lui demandions de nous abandonner, à titre d'avances, les bénéfices que lui assure le seul trafic du port de Hambourg ?

A un autre titre, le cas de Hambourg est instructif : pour se préserver des conséquences de l'inflation monétaire dans le Reich, Hambourg a institué une monnaie qui lui est spéciale, et qui est défendue par elle énergiquement.

Et le Reich a laissé faire parce qu'il y trouve son bénéfice. Mais combien ce simple fait est gros d'enseignements !

M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

Prêt de 50 millions de marks-rente à la Reichsbank

La Banque d'Empire a obtenu de la Banque-Rente un nouveau crédit de 50 millions de marks-rente destinés à satisfaire la demande de crédits formulée par l'économie allemande. Les crédits totaux accordés par la Banque-Rente à la Reichsbank s'élèvent à 250 millions.

La lutte contre le franc

Les commerçants strasbourgeois signalent de nouveaux procédés dont usent les Allemands et Hollandais ayant pour effet la baisse du franc. Au lieu de jeter simplement sur le marché des francs, ils font procéder à la Bourse de commerce, à Paris, à d'importantes affaires à terme. C'est ainsi qu'ils effectuent des achats à terme de blés à livrer au marché de Paris, escomptant la hausse des blés au fur et à mesure que le franc se déprécierait.

Il en résulte non seulement une hausse des blés français, mais un grave danger pour notre monnaie, et les commerçants strasbourgeois demandent d'urgence que des mesures soient prises pour éviter que des opérations aussi néfastes pour les intérêts du pays puissent s'effectuer.

A la Conférence navale internationale

Malgré l'extrême réserve qui caractérise les travaux de la Conférence de la sous-commission navale, la « Tribuna » croit savoir que la discussion sur la détermination du tonnage maximum à fixer pour chaque nation aurait trouvé les membres de la conférence divisés en trois groupes partageant respectivement un même point de vue ou à peu près.

Le premier groupe comprend les grandes puissances, le deuxième, qui comprend le Brésil et l'Espagne, demeure attaché aux réserves faites dès 1922 ; le troisième groupe comprend les petites puissances.

En Angleterre

La grève des dockers anglais

On annonce que le Comité national de grève, tenant son premier meeting à Westminster, a voté une résolution ordonnant à tous les travailleurs des transports de refuser de camionner des marchandises en provenance ou à destination des quais et des entrepôts pendant la durée de la grève.

M. Mac Donald est malade

La santé de M. Mac Donald cause quelque anxiété et il est possible qu'il se rende cette semaine à son village natal, en Ecosse, où il passerait quelques jours.

Secours sismiques en Angleterre

De légères secousses sismiques, qui ont duré dix secondes, ont été ressenties le 17, dans les comtés de Shropshire et de Herefordshire. Il n'y a aucun dégât matériel.

La reconnaissance des soviets par la Norvège

Un communiqué officiel annonce

la reconnaissance du gouvernement des Soviets par la Norvège.

Le président de la délégation commerciale norvégienne à Moscou est désigné comme chargé d'affaires par intérim en attendant qu'intervienne un accord final touchant la représentation norvégienne dans la capitale russe.

En même temps paraît une note russe annonçant la reconnaissance de la souveraineté de la Norvège sur le Spitzberg.

Une conférence aura lieu assez prochainement entre les deux gouvernements à l'occasion de laquelle sera publié un communiqué relatif aux prétentions des deux pays.

Des commissions norvégiennes et russes se réuniront très prochainement en vue d'aboutir à un accord définitif sur les questions pendantes.

La propagande des soviets à l'étranger est payée en or

Dans un pamphlet publié par des membres du ministère des finances soviétiques, Zinoviev et d'autres membres du gouvernement soviétique sont accusés d'avoir gaspillé l'or russe pour faire de la propagande à l'étranger. Les deux tiers de l'or dépensé en 1923 auraient été employés à cette propagande, alors que le pays en avait le plus grand besoin pour des achats de première nécessité. La propagande, en Asie et en Afrique, de l'an dernier aurait coûté près de 500.000 roubles-or.

Un mystérieux incendie détruit la maison où Nicolas II fut assassiné

La maison Ipatiev, à Ekaterinbourg, tragiquement historique depuis qu'y fut perpétré l'assassinat de toute la famille impériale russe en 1918, a été complètement détruite par un incendie.

Les autorités rouges ont ouvert une enquête minutieuse, mais on n'a pu parvenir à établir les causes de ce sinistre étrange.

L'ancien Préfet de Pétrograd se suicide à Paris

Le « New-York Herald » de samedi matin dit que le prince Obolensky, qui était préfet de Pétrograd pendant la guerre et qui vivait à Paris depuis quelques années, s'est tué d'une balle de revolver dans la tête, jeudi dernier.

Le prince avait de graves ennuis de famille, récemment son fils s'était suicidé en se jetant par une fenêtre.

Le prince Obolensky a été autrefois commandant d'un bataillon dans le fameux régiment de Preobrnjensky ; plus tard il a été gouverneur de province avant de devenir préfet de Pétrograd.

En Grèce

M. Venizelos fait savoir qu'il quittera la Grèce si la République est établie par la force.

La loi sur les écoles turques

Une circulaire du ministre de l'instruction publique ordonne à toutes les écoles sans distinction de nationalité et de religion de fermer le vendredi et d'enlever immédiatement tous les emblèmes religieux figurant dans les salles de classes, les cours et les jardins. La délégation apostolique protesterait.

La guerre civile au Mexique

Un croiseur américain arrivant de Puerto-Mexico où l'on croit qu'une bataille se prépare, ramène les étrangers parmi lesquels des Espagnols et des Français venus en majorité des régions pétrolières.

Le banquier Morgan donne à New-York une bibliothèque de 150 millions

M. J.-M. Morgan, le banquier américain milliardaire, a fait don à la ville de la magnifique bibliothèque Morgan, évaluée à environ 150 millions. Elle devra être à la disposition des étudiants de toutes les parties du monde. M. Morgan a fait ce don en souvenir de son père.

En même temps que sa bibliothèque, il a remis une somme de trente millions pour les frais d'entretien.

Mort de l'amiral Boué de Lapeyrère

Le vice-amiral Boué de Lapeyrère est décédé à Pau.

Né le 18 janvier 1852, l'amiral avait été ministre de la marine de juillet 1909 à novembre 1910.

Il commandait l'armée navale au début de la guerre. Les obsèques auront lieu probablement à Lectoure.

Droits de sortie et interdiction d'exportation

« Le Journal Officiel » publie un décret du ministre des finances instituant des droits de sortie « ad valorem » de 10 0/0 sur les chevaux, juments et poulains, à l'exception des animaux de race inscrits au livre généalogique, chevaux destinés à la boucherie, mules et mulets, ânes et ânesses ; de 15 0/0 sur les fromages de toute sorte et légumes secs ; de 10 0/0 sur les légumes frais et de 8 0/0 sur les fourrages.

« Le Journal Officiel » publiera également un décret du ministre du commerce prohibant la sortie des laines et cotons et de leurs déchets.

Le trac d'un spéculateur fraudeur pour échapper au fisc

Sommé d'avoir à payer l'impôt sur ses bénéfices de guerre se montant à 131.000 francs, un expéditeur en gros condamné pour spéculation illicite sur les pommes de terre en 1919, et pour trafic d'or en 1923, imagina pour échapper aux réclamations du fisc de céder tous ses biens à ses enfants.

Quand le percepteur se présenta, il ne put saisir que quelques meubles d'une valeur de 2.000 francs à peine.

CHRONIQUE LOCALE

Pour économiser le blé!

L'Officiel publie une circulaire que les ministres de l'intérieur et de l'agriculture adressent aux Préfets. Dans cette circulaire, les ministres de l'intérieur et de l'agriculture préconisent un certain nombre de mesures pour éviter le gaspillage du blé, de la farine et du pain.

Ils rappellent aux préfets la nécessité de faire respecter la loi du 15 juillet 1922 qui défend la mise en vente ou l'emploi du blé pour l'alimentation des animaux, et ils recommandent l'application des décrets et arrêtés sur l'extraction de la farine entière et sur l'incorporation des sùccédanés.

Enfin le gouvernement invite les préfets en vertu de leurs pouvoirs généraux de police et d'accord avec les maires, à prendre un certain nombre de mesures, notamment à l'égard des établissements publics, hôtels, restaurants, etc., pour que le pain y soit servi de manière à éviter toute perte et tout gaspillage.

« Nous sommes certains, disent les ministres signataires de la circulaire, que les consommateurs, soucieux d'aider le gouvernement à défendre le franc et à enrayer l'augmentation du coût de la vie, vous seconderont dans toute leur bonne volonté. Il en coûte peu à chacun d'éviter le gaspillage, mais les plus modestes économies s'additionnant peuvent arriver à représenter pour l'ensemble de la nation plusieurs millions de quintaux de blé. »

En lisant cette circulaire, il semble que l'on relit les circulaires adressées par les ministres de l'intérieur et de l'agriculture, à l'époque des mauvais jours de la guerre !

Ce sont les mêmes recommandations, les mêmes prescriptions qui sont faites, aujourd'hui.

La situation alimentaire en blé dans laquelle se trouve le pays, est donc si grave pour que le gouvernement invite les Préfets à prendre les mesures que le pays a subies pendant la guerre ?

Mais, alors, pourquoi tant de jactance de la part du ministre de l'agriculture lorsqu'il annonçait, dans des statistiques, que la récolte de blé de 1923 était suffisante pour arriver à la soudure ?

Il s'est trompé ? Ses services lui ont donné des renseignements inexacts ?

Eh bien, non : il y a du blé, beaucoup de blé encore. Mais il est resserré. Où ? Il appartient au ministre de l'agriculture de le faire rechercher. S'il le veut, il n'a qu'à faire perquisitionner chez les gros fermiers, ou bien ordonner la réquisition des blés qui existent, dans chaque commune.

Le ministre de l'agriculture ne veut pas faire de la peine aux gros fermiers, aux propriétaires. Tout le monde le sait. Mais est-ce une raison pour qu'il demande aux Préfets de prendre des mesures pour que notre pain additionné de succédanés soit immanquable, et pour que les restaurants et hôtels réduisent au strict minimum la portion de pain aux consommateurs ?

Le ministre ferait mieux de mécontenter les resserreurs de blé et de farines. Ceux-ci ne sont pas aussi intéressants que les consommateurs. S'ils gardent leur blé, leurs farines, c'est parce qu'ils espèrent le vendre plus cher.

Le ministre de l'agriculture sait tout cela, puisqu'aussi bien, lui-même annonçait il y a quelques mois que la récolte en blé était suffisante pour la consommation du pays, jusqu'à la récolte de 1924.

Mais une question se pose également, dès qu'on a lu la circulaire. Est-ce que, par hasard, la recommandation d'incorporer des succédanés dans la farine de blé, n'aurait pas pour effet de permettre à quelques gros marchands de liquider des stocks énormes de ces succédanés ?

Le pays acceptera bien tous les sacrifices qu'on lui demandera de faire ; mais, en vérité, le pays voudrait aussi que le gouvernement exigeât des sacrifices de la part des resserreurs, de ceux qui trafiquent sur les blés, les farines, et que le gouvernement prit des mesures contre ces trafiquants s'ils ne se soumettaient pas.

Hélas ! Attendons-nous à voir appliquée la circulaire des ministres de l'intérieur et de l'agriculture. Les consommateurs écopent une fois de plus, et mangeront le pain additionné de succédanés, alors qu'il y a du blé, beaucoup de blé, des stocks de belle farine resserrés !

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Question au ministre de la guerre

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des pensions : 1^o si, au cours des visites annuelles que subit un pensionné militaire, on doit tenir compte d'une visite qui n'est pas celle précédant les quatre ans, et à la suite de laquelle un taux d'invalidité inférieur de 10 p. 100 lui a été attribué, quand la nature de l'infirmité reste, d'après les certificats de réforme, la même, pendant les première, deuxième, troisième et cinquième visites, et que les experts ne signalent lors de la dernière visite aucune aggravation ; 2^o si l'attribution d'un pourcentage d'invalidité inférieur à 10 p. 100 peut, dans ce cas et après réadmission à pension, donner lieu à un nouveau point de départ légal qui serait fixé à la date de réadmission, et obliger ainsi le militaire qui se trouve dans cette situation à subir encore quatre nouvelles visites pour avoir droit à une pension définitive.

Réponse. — Pour permettre de répondre avec exactitude à la question posée, l'honorable député est prié de bien vouloir faire connaître les noms, prénoms, grade et dernier corps d'affectation du militaire dont il s'agit.

Question au ministre de l'instruction publique

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de l'instruction publique : 1^o quelle est, depuis l'application de l'article 7 de la loi du 1^{er} avril 1923, la situation d'un maître d'une classe antérieure à 1913, ayant 22 mois 24 jours de services militaires, dont il n'a jamais été tenu compte, au point de vue de l'avancement, et 6 ans en 3^e classe au 1^{er} janvier 1924, ajoutant que, d'après la loi de finances du 30 avril 1921, les instituteurs doivent faire 7 ans en 3^e et 7 ans en 2^e ; que les maîtres se trouvant en 3^e classe au moment de la promulgation de la loi, ont été désavantagés par rapport à deux collègues nommés en 2^e classe et en 1^{re} classe le 1^{er} janvier ayant précédé la mise en vigueur de ladite loi, et demande quelles mesures le ministre compte prendre à l'égard des instituteurs qui se trouvent dans le cas ci-dessus visé, pour les mettre

sur un pied d'égalité avec leurs collègues qui ont franchi les deux derniers échelons après un stage de cinq ans seulement dans chaque classe.

Réponse. — Pour qu'il puisse être répondu avec précision à la question posée, l'honorable député est prié de vouloir bien faire connaître le nom du maître dont il s'agit et le département où il est en fonctions.

Votes de nos Députés

Sur la proposition de M. Lefèvre tendant à organiser une loterie nationale, les députés du Lot ont voté :
Pour : M. le prince Murat.
Contre : MM. Delport, Delmas.
La Chambre a repoussé par 308 voix contre 202.

La loi électorale !

C'est aujourd'hui, mardi 19 février, que le Sénat a commencé la discussion du projet de loi relatif à la réforme électorale.

Si nous en croyons des informateurs très sérieux, le Sénat se prononcera pour le scrutin d'arrondissement. La gauche démocratique, en effet, qui compte 164 membres, c'est-à-dire la majorité du Sénat, s'est prononcée pour ce mode de scrutin.

Nous souhaitons qu'elle maintienne sa première décision. Mais nous souhaitons, surtout, que le débat qui aura lieu à cette occasion, ne dure pas trop longtemps.

Car la question devra, également, être discutée par la Chambre. Or, nous sommes à la fin du mois de février et les élections doivent avoir lieu en mai.

Il n'y a pas de temps à perdre, et il tarde au pays de connaître le prochain mode de scrutin.

Scrutin d'arrondissement ou scrutin de liste majoritaire, voilà ce qu'il veut, dans tous les cas, ce sont les systèmes les plus conformes à ses désirs.

Et l'un ou l'autre de ces scrutins arrangerait bien les affaires et mettrait un peu d'ordre dans la politique du pays.

Il permettrait, tout au moins, des organisations sérieuses de Congrès dont les décisions auraient des chances d'être favorablement accueillies par la majorité des électeurs et acceptées par tous les candidats.

Que le Sénat se hâte de nous fixer sur le mode de scrutin législatif. C'est avec impatience que le pays républicain attend sa décision.

L. B.

Congrès républicain

La Commission nommée par le pré-congrès du 3 février pour l'organisation matérielle du congrès républicain de gauche, composée de MM. Larnaudie, Lacaze, Orliac, Gélis, Gayet, conseillers généraux et MM. Tassart et Bessières adjoints au Maire de Cahors, s'est réunie à la Mairie de Cahors le samedi 16 février courant.

La Commission, après avoir désigné M. Larnaudie comme président, a décidé que le congrès se tiendrait le dimanche, 2 mars prochain, à une heure de l'après-midi, au Palais des Fêtes, et que les lettres de convocation aux congressistes porteraient l'ordre du jour suivant :

- 1° Principe de la formation d'une liste commune entre républicains de gauche et socialistes ;
- 2° Désignation des candidats.

Perception

M. Viers, surnuméraire à la Trésorerie Générale, de Tulle, est nommé percepteur à Bagnac.

Postes

M. Plase, facteur à Paris, est nommé à Duravel, en remplacement de M. Vacquier.

Enseignement primaire

Mlle Soulié, institutrice à Linac, est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Voirie

On nous prie d'insérer :
Les propriétaires de la plaine de Regourd et ses habitants se voient dans l'obligation de signaler à la Commission Municipale des travaux publics l'état affreux des chemins ruraux qui partent de la route Nationale pour aller aboutir au passage à niveau et de là à la chaussée de Labéraudie.

Les lourds camions de la compagnie Boyer, employés au transport du sable, les ont laissés dans un état impraticable. A maints endroits, les talus a cédé et, tout le parcours est semé de profondes ornières qui rendent la circulation dangereuse.

Nous espérons et désirons que la Commission soucieuse des avertissements de ses mandants, se rende sur les lieux pour vérifier et aviser des mesures à prendre.

Pour les intéressés :

J. COSSE,

propriétaire à Regourd.

Syndicat des locataires

Le groupe des locataires Lotois donne rendez-vous à ses adhérents le vendredi 22 février à 8 h. 30, salle de la mairie.

Enregistrement des adhésions.

Questions diverses.

Le Secrétaire.

Fête de bienfaisance

On annonce que le Syndicat des marchands forains de Cahors a décidé d'organiser une fête de bienfaisance au profit de la maison familiale du Peyrat.

Chronique touristique

SOUILLAC (Suite)

Quantité d'autres livres nous parlent de Souillac et surtout de son église abbatiale. Toutes les histoires de l'art lui consacrent une étude, en même temps qu'aux cathédrales de Cahors et de Périgueux. Les pages d'André Michel et d'Emile Mâle sont parmi les plus notoires de ces derniers temps.

Comme nombre d'autres bourgades en France et dans la chrétienté tout entière et comme plusieurs cités importantes, Souillac doit son origine à son monastère. Il a grandi dans l'ombre de son couvent, s'est affranchi plus ou moins de sa tutelle au cours des siècles, a partagé ses fortunes diverses, l'a vu briller, décroître, se relever et disparaître. Il garde maintenant son souvenir et ses restes qui demeurent une des parures de son histoire et de son site. Longtemps, la tradition a fait remonter la fondation du monastère primitif à ce grand saint Eloi, ministre du bon roi Dagobert, que popularise encore parmi les bambins une irrévérencieuse chanson. Plus modestement, les savants d'aujourd'hui reportent du VII^e au X^e siècle la création de l'abbaye et l'attribuent à Hugues de Saint-Céré, abbé d'Aurillac. Encore abondants de nos jours dans les bois de Bourzolles et de Reyrevignes, les sangliers devaient infester la contrée au temps de Charles le Simple et de Louis d'Outremer. Les prieurs de Souillac illustrèrent leurs armes de quatre hures de ces pachydermes. Les consuls conservèrent un de ces groins à défenses sur leur sceau. L'humble couvent du début fut reconstruit avec splendeur aux jours artistiques du XII^e siècle. Suivant le sort commun de la province, il eut beaucoup à souffrir des Anglais au XIV^e et des Huguenots au XVI^e. Mais ni le pillage, ni l'incendie, ni le jeu fracassant des pétards ne produisirent, tout au moins sur son église, des effets aussi désastreux que sur la paroisse de Saint-Martin. Si les bâtiments des moines tombèrent en ruines et furent à reconstruire au XVII^e siècle, s'ils n'offrent plus, en dehors de leur masse et de quelques détails, un noble escalier surtout, que des restes sans éclat, le sanctuaire des bénédictins subsiste en son entier. Seul, le haut du clocher a été renversé. C'est dommage, car son jet brisé prive d'élan l'admirable édifice devant lequel nous voici parvenus. Nous arrivons par le Nord. La place de la Nave nous a conduits à celle de l'église. La façade septentrionale du monument en remplit tout le fond d'une muraille sévère que soutiennent de puissants contreforts. Un toit plat et banal couvre la charpente. Avec Viollet-le-Duc, nous aimerions voir ici, comme maintenant à Cahors, les coupes dégagées s'arrondir librement au soleil en chapelet. Une seule s'est affranchie de la platitude du champ de tuiles voisin, celle qui domine la croisée du transept. Pour mieux culminer, elle projette dans le ciel l'aiguille d'une lanterne pointue. Derrière elle, entourant l'abside d'un demi-cercle de chapelles, cinq absidioles forment un élégant contraste avec l'autorité de la nef.

L'église de Souillac a pris rang parmi les chefs-d'œuvre de l'art romano-byzantin. On a beaucoup discuté sur le mérite de ses architectes et comparé leur talent à celui de leurs prédécesseurs et successeurs qui bântèrent les grands vaisseaux à coupes des basiliques des bords du Lot et des rives de l'Isle. Ces disputes de savants intéressent les touristes sans les passionner. Je parle, bien entendu, de la foule des curieux intelligents et non de l'élite des spécialistes, bien que souvent les deux pérégrinent ensemble. Le plus grand nombre des visiteurs est simplement frappé, quand il entre dans l'église où nous voici, par la ressemblance de cette nef avec celle de Saint-Etienne de Cahors. Il la trouve moins imposante mais plus harmonieuse. Une seule travée, d'un tiers moins large, s'allonge sous trois coupes au lieu de deux. Ici, un transept sans défaut ajoute au plan les deux branches de la croix latine qui n'existent point à Cahors. Le chœur est tout entier dans le style, au lieu d'emprunter à de vastes fenêtres ogivales plus de lumière avec moins d'équilibre. En somme, pour le profane, une majesté moindre mais une perfection plus achevée.

De sa décoration ancienne, l'église de Souillac a conservé de beaux fragments. Elle y a ajouté des parures nouvelles et parfois moins heureuses, sous la forme de statues, d'autels, de peintures murales et de tableaux. Parmi ces derniers, il en est un de remarquable, le Christ de Chassériau de la chapelle de la Vierge. Des boiseries du XVII^e siècle, un tryptique du XVI^e, la grille en fer forgé des fonts baptismaux accrochent les regards et les charment. Mais ce qui les retient le plus, c'est le chef-d'œuvre du portail. De prime abord il paraît surtout bizarre. On le sent rapporté et remis en place au petit bonheur dans certaines de ses parties. On le voudrait exposant ses magnificences au grand soleil de l'ouest au pied du clocher relevé, et non estompé par la pénombre d'un intérieur souvent obscur. Il faut de l'application pour apprécier à sa valeur cet ensemble prestigieux. Mais avec quelle liberté chacun de ces morceaux nous comble ensuite d'étonnement et de joie. Des deux grandes statues d'en souffert des ans et des outrages des vandales. Presque intact au contrai-

re, le prophète Isaïe, à la barbe et aux vêtements orientaux, a un mouvement extraordinaire. A sa droite le trumeau de l'ancien portail forme une colonne merveilleuse sur laquelle s'enchevêtrent des animaux symboliques et des personnages sacrés, accrochés les uns aux autres en une guirlande de rêve et parfois de cauchemar. Au-dessus de la baie, un tympan haut placé remplit à demi le compartiment qu'encadre une ogive. Cette sculpture nous conte en trois tableaux la légende, célèbre au Moyen Age, du moine Théophile. Ce héros du mystère de Rutebeuf paie la par ambition avec Satan ; mais la Vierge arracha son âme aux griffes du Diable dès que, revenu à l'humilité, il fit appel à la benoîte reine des Cieux.

Statues, trumeau, tympan sont universellement connus et réputés. L'interprétation des énigmes qu'ils proposent et la description méthodique de leurs images compliquées ont fourni sujet aux gloses de nombreux écrivains d'art. Parmi ces dissertations savantes et ingénieuses, je rappellerai seulement celle que publia naguère mon camarade Faurel et celle que contient le livre déjà cité de l'Abbé Pons.

Reconstruits au XVII^e siècle et très remaniés au XIX^e les bâtiments de l'abbaye abritent maintenant dans leur partie orientale une habitation particulière, dans leur partie occidentale le Magasin des Tabacs. Du domaine de l'administration dépend le vaste enclos des Bénédictins qui pousse son verger jusqu'aux bords de la Borrez. Les bords de la rivière souillagaise sont le patrimoine de l'industrie locale. Usines et manufactures s'échelonnent tout le long de ce vaillant cours d'eau, plus actif à lui seul que vingt ruisseaux quercinois réunis. De Blazy à la Frégère, plusieurs tanneries, une minoterie, une biscuiterie, des fabriques de conserves alimentaires maintiennent le renom spécial de la ville.

Ce goût des entreprises et cette prospérité datent de loin. Combarieu nous dit à ce propos : « Au XVIII^e siècle, Souillac avait dix foires très importantes et faisait un grand commerce de cuirs, de toiles, de merrain, de sel, de bestiaux et de volailles truffées (ce dernier commerce seul produisait annuellement plus de 50.000 livres) ». Cette énumération, au dernier terme savoureuse, vaut qu'on la retienne. Elle confère à la cité, qui n'a rien abdiqué de ses énergies et n'a jamais reculé devant les initiatives, le plus beau des titres de noblesse et le plus rare chez nous.

Revenons au courant de la Borrez, dont cette digression nous a fait un instant perdre le fil. En aval, la rivière promène ses eaux dans la plaine assez longtemps pour les purifier des souillures industrielles et les verser transparentes dans la limpide Dordogne qui baigne la terrasse de Cieurac.

En amont de la ville, son cours pénètre dans le Lot au-dessus de Bourzolles à la vieille tour, près de l'abondante source du Bézat, dont l'onde captée va alimenter Souillac. Le château de la Forge, aux luxuriantes ombrages, met un peu plus bas le paradou de son parc, au pied des cotéaux creusés de grottes curieuses. Plus bas encore, la Borrez reçoit deux affluents dont le régime est un sujet d'étonnement pour les hydrologues, habitués pourtant en Quercy aux phénomènes souterrains les plus étranges. Quand l'eau de la grotte du Boulet monte, le Blagour voit baisser sa double nappe liquide, et réciproquement. Avec indifférence, la Borrez reçoit sans se troubler le tribut d'ici ou de là ; elle ne s'émoussine que quand l'une ou l'autre crue dépasse la mesure en abondance ou en soudaineté, au péril des riverains.

Ce vallon d'au-dessus de Blazy ne manque point, on le voit, d'attraits singuliers. Mais la vallée de la Dordogne surtout attire les touristes. A l'ouest, c'est le début périgourdin de la grande rivière ; déjà des châteaux en nombre : Fénelon, Grolejac, Montfort, Giverzac et plus loin, au-dessus de Domme et de Larroque-Gajeac, Castelnaud, Payrac et la splendide Beynac. A l'est, une attraction différente mais de première valeur sollicite impérieusement une visite. Les grottes de Lacave sont distantes de Souillac de trois lieues à peine, moins de vingt minutes d'auto, à vitesse de promenade. La route qui y conduit part de ce carrefour du pont de Lanzac que domine une ancienne statue de la Vierge nichée dans le rocher. Le trajet est tour à tour gracieux et émouvant.

Après avoir longé de tout près la rivière, on traverse Terregay la bien nommée, et le futile Pinsac. On franchit la Dordogne ; on parcourt entre de blanches clôtures, le parc du château de Latreigne, on escalade un plateau locager et, tout à coup, on a le saisissement de voir l'Ouyssse, aux glauques remous, déboucher de son couloir sous Paërien Belcastel, semblable à un burg du Rhin.

Les lacets de la route permettent d'admirer dans tous les sens ce paysage imprévu, qui vaudrait à lui seul le voyage. L'Ouyssse passée, le village de Lacave se présente sans différer sous ses formidables falaises. Les dernières maisons à peine quittées, on arrive à l'entrée des grottes.

Je ne décrirai point ici ce domaine souterrain. M. Armand Viré, qui l'a découverte et aménagée, a appelé cette série de salles « Les Merveilleuses ». Ce nom est choisi à ravir ; le visiteur se songe point, au terme de sa course dans les entrailles du Pech de Lacave, à accuser l'artiste d'avoir octroyé à son chef-d'œuvre

un qualificatif exagéré. Sous l'abondante lumière artificielle, les plafonds étincellent de mille feux brisés, les parois semblent glacées d'argent et poudrées de diamants, le sol érige de toutes parts des statues de cristal aux formes fantastiques.

De gour en gour, on longe les rives d'un Léthé quercinois à qui l'on demanderait sans regret l'oubli du jour, tant la nuit de ces profondeurs est éblouissante.

Du petit au grand chaos, en passant par les salles de la Danse, des Trois Parques, des Lustres, des Neiges, du grand Dôme, et de la Colonne aux pattes d'Araignée, on erre dans un Erêbe plus voisin du paradis des Mille et une Nuits que de l'Enfer de Virgile ou du Dante. Mais la plaine de la Dordogne et son cadre de falaises restent néanmoins moins douces à retrouver quand on échappe aux sortilèges de ces grottes enchantées. Et le retour vers le bon gîte de Souillac par Meyronne, Saint-Sozy et le Pigeon, sont encore un délice où la féerie de l'éclatant soleil de chez nous recouvre intégralement son prestige !

Eng. GRANGIÉ,

Député départemental du T. C. F.

Les grands express de la C^o du P. O.

On sait que des progrès ont été réalisés depuis la guerre sur les réseaux dans la vitesse des trains de grand parcours. La Compagnie d'Orléans, grâce à des efforts persévérants, et malgré les circonstances peu propices issues de la guerre, a accompli une œuvre importante. Voici ce que, dit à ce sujet le distingué secrétaire général adjoint de la Compagnie, M. Félix Frédauld :

De Paris à Bordeaux : en 7 heures 27 minutes et de 65 à 120 kilomètres à l'heure

« En 1914 les trains les plus rapides du réseau atteignaient une vitesse moyenne de 85 kilomètres sur la ligne de Bordeaux, de 80 kilomètres sur la ligne de Nantes, et de 70 kilomètres sur la ligne de Toulouse. Cette vitesse a été réduite pendant la guerre en raison des sujétions de la Défense nationale, mais depuis l'armistice, les horaires ont pu être sensiblement améliorés et les relations entre les grands centres sont devenues rapides et plus commodes.

« Sur la ligne de Paris à Bordeaux, le sud-express, qui est destiné à assurer les communications entre la France, l'Espagne et le Portugal, est le train le plus rapide qui circule sur le réseau. Il couvre la distance Paris-Bordeaux, ou vice-versa, soit 588 kilomètres, en 7 heures 27, arrêts compris. Sa vitesse commerciale atteint ainsi 80 kilomètres.

« Suivant les sections du trajet, la vitesse nominale varie entre 65 et 90 kilomètres. Elle peut, en cas de retard, être portée à 120 kilomètres à l'heure. « On apprécie l'effort de traction demandé à la locomotive en sachant que le tonnage du train varie entre 300 et 350 tonnes. Certaines de ces puissantes locomotives sont chauffées au mazout.

Elles effectuent sans relai le parcours Tours (Saint-Pierre-des-Corps) Bordeaux (353 kilomètres), et sans arrêt le parcours Angoulême-Bordeaux (140 kilomètres).

De Paris à Toulouse

« Sur la ligne de Paris-Toulouse (par Cahors), le train rapide franchit la distance entre ces deux villes, soit 717 kilomètres, en 11 heures 23, arrêts compris. Sa vitesse nominale atteint ainsi 63 kilomètres. Elle est inférieure à celle des rapides de Bordeaux ; mais cette différence s'explique si l'on considère le profil de la ligne qui s'élève à 450 mètres d'altitude et présente des rampes de 10 mm. par mètre. Sur certaines sections, la vitesse nominale atteint 80 kilomètres ; par contre, entre Argenton et Eguzon, à l'aller, Limoges et Ambazac, au retour, la vitesse tombe à 60 kilomètres, en raison de la déclivité de la voie.

« Les vitesses maxima autorisées, en cas de retard, varient entre 100 et 120 kilomètres. Malgré une ligne très accidentée, les machines effectuent sans relai le trajet de Châteauroux-Brive (236 kilomètres) et sans arrêt le parcours de Châteauroux-Limoges (138 kilomètres).

« Le tonnage de chaque train rapide est très élevé sur cette ligne. Il varie entre 430 et 500 tonnes.

La lutte contre la typhoïde

Une circulaire de M. Paul Strauss, Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, appelle l'attention des Préfets sur la nécessité d'organiser méthodiquement la protection contre la fièvre typhoïde.

A cet effet, on devra rechercher les villes et communes dont l'alimentation en eau potable paraît insuffisante et les moyens d'y remédier. C'est là tout le problème caducien de l'eau et de la vérification de l'étanchéité de la canalisation d'eau.

On devra également se préoccuper de l'évacuation des matières usées, de l'état des fosses d'aisance, de leur mode de vidange qui apparaissent particulièrement insuffisants et défectueux à Cahors.

C'est tout le problème de l'Hygiène, problème dont M. Louis Bonnet examinait certains côtés dans le n^o du 15 février 1923 qui doit être mis au point à Cahors par l'élaboration d'un règlement sanitaire communal conforme aux prescriptions de la loi de 1902 sur la protection de la Santé Publique.

M. Paul Strauss insiste en outre sur l'urgence des pratiques de désinfection à mettre en œuvre dès

qu'un cas de fièvre typhoïde se produit de façon à éviter la contagion et les épidémies.

Paul GARNAL.

Conférence régionale des tribunaux de commerce

La conférence annuelle des tribunaux de commerce de la région sous-pyrénéenne s'est tenue samedi, dans le palais de la Bourse de commerce de Toulouse. Les juridictions consulaires d'Agen, Auch, Cahors, Marmande, Nérac, Pau, Oloron, Tarbes, Montauban, Saint-Gaudens et Toulouse étaient représentées par leurs présidents et plusieurs de leurs membres, dont une cinquantaine environ ont pris part aux travaux.

Les diverses questions renvoyées à l'étude de la conférence régionale ont été examinées.

L'Assemblée a discuté et adopté plusieurs vœux qui seront proposés à la Commission administrative.

La prochaine conférence se tiendra à Pau, dans le courant de l'année 1925.

Nécrologie

C'est avec un bien vil regret que nous apprenons la mort de Mme Dulac, veuve de l'ancien et regretté adjoint au maire de Cahors, décédée lundi soir à l'âge de 46 ans.

Nous prions M. Jean Dulac, Mme Besombes née Dulac, Mlle Dulac et toute la famille de croire à l'expression de nos bien sympathiques condoléances.

Mme Gauthié veuve du regretté capitaine mort au champ d'honneur, vient d'avoir la douleur de perdre son jeune fils Albert, âgé de 9 ans.

Nous adressons à Mme Gauthié et à la famille nos bien vives condoléances.

Obsèques

Mardi matin, ont été célébrées les obsèques de Mme Sor, mère des entrepreneurs de peinture bien connus à Cahors.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à MM. Sor et leur famille nos sincères condoléances.

Accidents du travail

Un tourneur des ateliers de la Société d'appareillage électrique de Cahors, Jean Estrabou, 18 ans, demeurant 33, rue Brives, s'est fait, en tournant un poinçon à découper pour presse, une profonde entaille au pouce gauche, qui nécessitera une incapacité temporaire de travail de 12 jours.

Un manoeuvre de la Compagnie du Bourbonnais, usine à gaz et électricité à Cahors, Joseph Talayssat, 50 ans, demeurant, 2, avenue de la Gare, était occupé au chargement d'un wagon de coke, lorsqu'au moment de fermer les portes du wagon il a vu l'annulaire de la main gauche pris entre la porte et la paroi du wagon qui lui a occasionné l'arrachement de la phalange de ce doigt. Cette blessure nécessitera une incapacité de travail d'un mois.

En ouvrant une boîte de conserves contenant un jambon d'York, le nommé Louis Marcellac, 42 ans, garçon livreur à l'épicerie Cassan, demeurant avenue de l'Abattoir, s'est fait une plaie contuse au pouce de la main droite. Cette blessure nécessitera une incapacité de travail de douze jours environ.

Service téléphonique

Il est rappelé aux abonnés que le seul document officiel mis à leur disposition par l'Administration des P. T. T. pour correspondre entre eux, est l'Annuaire officiel des abonnés aux réseaux téléphoniques.

L'Administration décline toute responsabilité au sujet des difficultés ou retards dans l'établissement des communications qui pourraient être occasionnés par l'emploi de tout autre document.

D'autre part, l'Administration croit devoir mettre en garde les abonnés contre toutes démarches d'agents de publicité qui les solliciteraient en vue d'insertions dans des annuaires faussement présentés comme l'annuaire officiel et ne pourraient produire la preuve qu'ils sont les représentants du concessionnaire général de l'Administration.

Emploi d'infirmière des hôpitaux militaires

Un concours sera ouvert le 8 avril 1924 pour l'admission à l'emploi d'infirmière des hôpitaux militaires (cadre permanent).

L'épreuve d'admissibilité aura lieu le 8 avril au chef-lieu de chaque corps d'armée.

Les épreuves définitives auront lieu à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Nancy et Rennes à une date qui sera portée à la connaissance des candidats.

Les demandes doivent parvenir au ministère de la guerre (direction du service de santé) avant le 15 mars prochain.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidates devront s'adresser au directeur du service de santé du corps d'armée dont dépend leur résidence.

Les réparations dues aux officiers licenciés de l'armée

Le « Journal officiel » publie une circulaire du ministre de la guerre pour l'application de la loi du 29 décembre 1923 relative aux mesures de réparation accordées aux officiers de tous grades et fonction-

naires militaires de grades correspondants mis pendant la guerre au cadre de réserve par anticipation ou à la retraite d'office avant les limites d'âge fixées par la loi du 13 mars 1875, la décision impériale du 29 juin 1863 et la loi du 10 avril 1917 pour raisons autres que des raisons de discipline ou de santé.

Procès-verbal

M. le Commissaire de police a dressé 5 contraventions à la dame Besse, débitante, pour défaut d'inscription sur le registre des logeurs, des noms de voyageurs qui ont passé la nuit dans son établissement, rue Lestieu.

La neige

C'est avec étonnement que, mardi matin, les Cadurciens constatèrent que les rues de la ville étaient recouvertes d'une couche de neige qui était tombée durant la nuit. L'étonnement était légitime car la journée de lundi avait été comme celle de dimanche, superbement ensoleillée. Le froid est très vil.

A qui le chapelet ?

Il a été trouvé sur la voie publique un chapelet. Le réclamer au bureau du journal.

Foire du 16 février 1924

Voici les cours pratiqués :

Boeufs gras, 175 à 195 fr. ; vaches grasses, 150 à 180 fr., le tout les 50 kilos ; bœufs de travail, 3.000 à 5.000 fr. ; vaches de travail, 2.200 à 3.200 fr., le tout la paire ; porcelets, 160 à 210 fr. pièce suivant grosseur ; poules grasses, 3 fr. 90 à 4 fr. 10 ; poulets, 4 fr. 15 ; lapins domestiques, 1 fr. 60 ; dindes, 4 fr. ; œufs, 4 fr. 75 à 5 fr. la douzaine ; pommes de terre, 27 fr. les 50 kilos ; moutons gras, 1 fr. 80 ; agneaux, 2 fr., le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, 200 à 320 fr. pièce, suivant la grosseur et qualité.

Chronique des Théâtres

Concert Th. Combarieu-Herr Japy
Dimanche soir à eu lieu, au Théâtre Municipal, le beau concert, que nous avions annoncé, de Mlles Thérèse Combarieu et Herr Japy.

Il n'a pas fallu moins que la venue de ces deux réputées artistes et surtout la présence de notre sympathique compatriote, si vivement appréciée à Cahors, pour déterminer d'aussi nombreux auditeurs, au reste choisis, à braver la température littéralement glaciale de notre principale scène cadurcienne.

Vraiment, il serait à souhaiter qu'un mode quelconque de chauffage fut installé au Théâtre, si l'on ne veut pas voir les meilleures tournées et les meilleurs artistes délaisser notre ville, où l'ardeur des applaudissements ne parvient tout de même pas à dissiper la froideur de l'atmosphère.

Une fois de plus, on en fit l'expérience dimanche soir.

Et pourtant les applaudissements ne manquèrent pas !

Mais aussi quels artistes... Mlle Thérèse Combarieu, lors de sa première visite, voici deux ans, avait littéralement charmé, ravi, séduit ses auditeurs ; l'idée alors ne pouvait même pas effleurer l'esprit qu'elle put encore perfectionner son art. Et pourtant à l'entendre, une impression de parfait vous gagne, vous étreint pour ainsi dire. C'est qu'il y a plus et mieux que le jeu impeccable distillant les notes avec une limpidité, une délicatesse, une ténuité extraordinaires ; il y a aussi les sentiments de l'artiste et vraiment aucune note ne retentit sous l'archet de Mlle Combarieu qui ne semble avoir été « élaborée » par son âme tout entière.

Qu'il s'agisse du *Rondo Capriccioso* de Saint-Saëns, du *Ritornello* de V. Salomon, du *Rondino* de Beethoven-Kriesler, ou du *Mouvement Perpétuel* de Lacombe, Mlle Thérèse Combarieu s'affirme toujours égale à elle-même, c'est-à-dire une artiste éminente.

Quant à Mlle Herr Japy, elle est de la classe de sa compagne ; elle aussi, avec une connaissance parfaite de son art, dispose de dons remarquables ; elle joue avec une grâce exquise et infiniment de brio.

Faut-il regretter maintenant que le programme ait subi des modifications ? Ces regrets seraient vains. Mlle Herr Japy, en tournée au Maroc et en Algérie, n'avait pu faire connaître en temps utile ses préférences. Ces préférences allèrent d'abord à ces quatre *Etudes* et une *Valse de Chopin*, puis à trois danses : *Sous le palmier* et *Seguedillas* d'Albeniz. Toutes ces interprétations furent heureusement réussies et permirent d'apprécier grandement tout le talent de Mlle Herr Japy.

Enfin, pour ouvrir et clore la soirée, nous eûmes l'audition de trios de Mendelssohn, d'Arbos, de Lacombe, interprétés par les deux brillantes artistes avec le concours de M. J. Nourrit pour le violoncelle. M. J. Nourrit se montra, dimanche soir, un excellent partenaire, plein de lent, plein de promesses, mais de promesses qui sont déjà plus que de simples promesses...

Au total, ce fut une belle soirée à fêter tous égards et nous tenons à féliciter chaleureusement les deux remarquables artistes, Mlles Herr Japy et Th. Combarieu, pour leur geste de « décentralisation » artistique. Elles ont bien voulu s'éloigner un moment des amples auditoires pour notre petite province : au nom de tous les

servants de dimanche nous leur di-
sons : merci !

Soirée de bienfaisance

Nous apprenons que la Direction
du Royal-Cinéma, donnera prochainement, une grande soirée de gala
cinématographique au bénéfice des
Pupilles de la Nation du départe-
ment.

Un programme de choix sera éla-
boré et projeté à cette occasion.
Nous espérons que la population
Cadurcienne dont tout le monde con-
naît le cœur et l'élan, voudra bien
manifester l'intérêt qu'elle porte aux
plus intéressantes victimes de la
guerre, les orphelins, en assistant en
grand nombre à cette soirée.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Aviron Cadurcien 1 bat
Sporting Union Agenais II
par un essai, un but, un coup franc,
à 2 essais (8 à 6)

Les spectateurs assez nombreux
qui furent dimanche au Stade, ne se
plaignirent certes pas d'être venus,
ils profitèrent d'une température
idéale et assistèrent à un match des
plus intéressants, malgré certains
cafoillages inhérents d'ailleurs à
toutes rencontres.

L'équipe Agenaise présente un
quintze homogène, ligne d'avants très
collante, soudant bien sa mêlée ce
qui permit au talonneur de ratisser
assez souvent le ball, enfin des lignes
arrière vite et bien coordonnées
qui firent impression. Nous eûmes
l'occasion de retrouver là d'anciens
rugbymen Cadurciens : Brassens,
Dommergue, Ginié. Leurs camarades
de l'A. C. les revirent avec plaisir et
le public, qui a la mémoire fidèle, ne
manqua pas de souligner leurs
prouesses par d'unanimes applau-
dissements.

L'équipe première parvint à tenir
en échec les très redoutables A-
genais, et même à prendre le meilleur
pendant la première mi-temps.

A la deuxième mi-temps les A-
genais réagirent et parvinrent à fran-
chir les buts Cadurciens à 2 reprises
mais ils ne transformèrent pas.
L'arbitrage fut sévère et impar-
tial.

Dimanche notre équipe II rencon-
tra à Cahors le premier quintze du
Buisson.

La première sortie de nos jeunes
gymnastes a été une surprise pour
beaucoup de Cadurciens qui igno-
raient la création de cette intéres-
sante section de l'A. C.

Le déficit, les deux mouvements
d'ensemble très correctement exé-
cutés sous l'habile et ferme direction de
M. Verdier, laissent déjà prévoir les
succès futurs de nos « gosses ». Ils
se promettent d'ailleurs de renouve-
ler d'ici peu de temps l'exhibition
du 17, et d'attirer encore davantage
les Cadurciens au Stade avec de nou-
veaux programmes.

Arrondissement de Cahors

Les Junies

Doctotat. — Nous apprenons avec
plaisir que notre distingué compa-
triot M. Georges Sivil, professeur
au lycée de Montpellier, vient d'être
reçu docteur en droit avec la men-
tion très bien.

Nos meilleures félicitations.

Grézels

Enseignement. — Nous apprenons
avec plaisir que notre dévoué se-
crétaire de mairie, Mme Yvonne Sé-
mitat, pourvue du Brevet Supérieur
de l'Enseignement primaire, vient
d'être nommée institutrice publique
à Houdain (Pas-de-Calais).

Toutes nos vives félicitations.

St-Martin-Labouval

Syndicat des planteurs de tabac. —
Les planteurs syndiqués de notre
commune se sont réunis à la mairie,
sous la présidence de M. Louis Pons,
afin de procéder au renouvellement
du bureau.

Feuilleton du « Journal du Lot » 37

INVINCIBLE CHARME

PAR

Daniel LESUEUR

VIII

« Je ne mettrai pas en doute votre
parole. Votre désir est de trouver
Jean coupable, car vous me savez
trop fière pour jamais lui pardonner
et cela me séparerait de lui pour
toujours. Cependant vous ne dénaturer-
ez pas sciemment le plus insignif-
ifiant de ses actes. Je le sais. Voilà
pourquoi je m'adresse à vous, à
l'homme d'impeccable honneur qu'est
le colonel marquis de Ribeyran. »
Le père la regarda longuement. Un
orgueil le redressa.

« Vous avez une façon d'agir
qui n'est pas banale, petite fille. »
Il se tut, puis encore avec une
nuance d'amertume :

« Quel dommage que vous
n'avez pas de moustache à la lèvre et
d'épée au côté ! »

« Consentez-vous à ce que je vous
demande, mon cher père ? »

« J'y consens. Mais si je découvre
que ce garçon, par bravade ou ven-
geance, se conduit d'une façon in-
qualifiable, ose afficher une liaison, dans
ce pays, à deux pas de nous ?... »

A l'unanimité des membres prés-
ents, l'ancien bureau a été mainte-
nu.

Ensuite on a procédé au versement
des cotisations.

Les absents sont priés de faire leur
versement entre les mains du trésor-
ier ou du président.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Obsèques civiles. — M. Vincent Ar-
themon, horloger, âgé de 64 ans, an-
cien sergent-major de la C^{ie} des
sapeurs-pompiers, est décédé subite-
ment dans la nuit de samedi dernier.
Ses obsèques civiles ont été célébrées
au milieu d'une foule énorme; le char
disparaissait sous un amas de cou-
ronnes offertes par des amis.

En cette circonstance nous adres-
sons à la famille nos sincères condo-
léances.

Foot-ball rugby. — Dimanche s'est
déroulé sur le terrain de Londeix le
grand match de foot-ball rugby, entre
l'équipe première du Coq-Périgourdin
contre le Groupe Sportif Figeacois,
champion d'Auvergne. Figeac a été
vainqueur par 33 à 0 : 9 essais, 3 buts.

Les suites d'une arrestation. — Ains-
i que nos lecteurs l'ont appris par le
Journal du Lot Marie Berton, qui fut
arrêtée récemment à Figeac, a été
transférée à la maison d'arrêt de Cler-
mont-Ferrand.

Sur Commission rogatoire adressée
au Parquet de Figeac par M. Roland,
juge d'instruction à Clermont-Fer-
rand, une perquisition a eu lieu jeudi
à 16 heures, au domicile de Victor Gil-
bert le mari de Marie Berton qui fut
également arrêté par notre police.

La mission de M. Dupuy, juge d'in-
struction et de M. Dumas, commissaire
de police a pour but de rechercher une
certaine quantité d'effets d'habillem-
ents : bas, linge, bijoux que Marie
Berton a soustraits en divers endroits.

La rage. — Notre municipalité a
pris un arrêté relatif aux chiens cir-
culant sur la voie publique.

Les chiens doivent être muselés ou
tenus en laisse.

Nous ne pouvons qu'approuver cet-
te mesure de précaution.

Tribunal Correctionnel. — Dans son
audience du 16 février, le Tribunal a
jugé une affaire de coups et blessures,
contre M. Renoncé Louis, âgé de 55
ans, rentier à Viacac, qui a été con-
damné à 16 fr. d'amende avec sursis.

Conseil municipal. — Le conseil
approuve la délibération du conseil
d'administration du collège de gar-
çons, en date du 25 janvier 1924 dé-
cendant qu'à partir du 1^{er} janvier 1924, le
prix de la pension sera augmenté de
360 francs et le prix de la demi-pen-
sion de 180 fr. par an.

Le conseil approuve le choix fait
par la commission d'un fourneau de
cuisine pour le collège de garçons,
qui sera fourni par la maison Brif-
fault, et vote le crédit nécessaire à
cette acquisition.

Les demandes d'abonnement à l'oc-
casion de MM. Ratier, Roques, Lagane
et Delpeuch, Vaysse et Ser, sont
acceptées.

La demande présentée par les habi-
tants du Montguyon en vue de l'éta-
blissement d'un lavoir dans la partie
supérieure de la rue de Colomb est
ajournée.

En raison de l'augmentation du
coût de la vie, une indemnité de
cherté de vie est accordée aux em-
ployés municipaux.

Avis favorable, sous réserve des
droits des tiers, est donné à une
demande d'établissement d'un dépôt
d'explosifs aux carrières de Ceint-d'Eau.

Une demande des habitants de la
route de Planioles en vue du prolonge-
ment de la canalisation d'eau et de
l'installation d'une borne-fontaine,
est renvoyée à la commission com-
pétente.

Trois demandes d'assistance aux
femmes en couches, et une demande
d'assistance médicale gratuite, reçoit
un accueil favorable.

Nos hommages. — Mme Barascud,
teinturière, place des Tours, à Figeac,
a trouvé, samedi matin, en nettoyant
son magasin, un portefeuille conte-
nant une somme importante qu'un
client avait dû laisser tomber ven-

dredi, au moment de la foire. Elle a
déposé sa trouvaille au commissariat
de police.

Nos félicitations.

Poursuite mouvementée. — Samedi
matin vers 10 heures, rentrant en
ville sur sa bicyclette, le jeune An-
drieu, dont les parents sont épiciers
place de la Raison, aperçut un chien
ayant toutes les apparences de la rage.
Le déviant il jeta l'alarme sur
son passage et aussitôt M. Delcros,
préposé aux abattoirs, s'élança à sa
poursuite muni de son fusil et fut
bientôt rejoint par MM. Lacaze et
Jouclas, porteurs chacun d'une pelle.
M. Roques, préposé aux octrois, et M.
Paléon Lugan, restaurateur prirent
à leur tour un fusil et rejoignirent le
groupe déjà grossi qui traquait l'ani-
mal.

Ce fut dès ce moment, à travers la
ville, une chasse mouvementée, dont
les cris semèrent la panique. Place
Caviale, un coup de feu à la bête la
blessa légèrement, non sans envoyer
de la mitraille dans la devanture de
M. Badel, sellier, où quatre carreaux
furent brisés.

On se mit à la poursuite du chien,
qui parcourut les rues des Jardins,
se dirigeant vers les Carmes où là
encore, deux gendarmes vinrent re-
joindre les poursuivants.

D'un coup de feu, M. Paléon Lu-
gan l'abattit au grand soulagement
de tous, car de nombreux chiens si-
gnalés depuis à M. le commissaire
de police, avaient été mordus ou roulés
sur le parcourus.

De nombreux procès-verbaux ont
été dressés contre divers proprié-
taires ayant enfreint l'arrêté préfectoral
en laissant circuler en ville des chiens
non muselés.

Nous complimentons le jeune An-
drieu de son initiative, non sans re-
connaître le dévouement de MM. La-
caze, Jouclas, Roques, Delcros et Lu-
gan.

Montredon

Réparateurs. — Ont été désignés
pour remplir les fonctions de répar-
ateurs, en 1924, conjointement avec
M. le Maire et l'adjoint, MM. Théo-
phile Teilhard, Delbos Jean-Louis,
Camille Vidal.

Bretenoux

Foire primée. — Comme l'an der-
nier, la foire du 26 février sera une
foire de primes.

La municipalité ne négligera au-
cun sacrifice pour récompenser les
propriétaires qui amèneront du bé-
tail.

Des primes sont prévues pour les
bœufs gras, bœufs d'attelage, veaux
de lait, porcs et porcelets.

St-Céré

Nécrologie. — Jeudi soir, à 10 heu-
res, M. Edgar Souhac, conservateur
des hypothèques, en retraite, âgé de
75 ans, est décédé presque subitement
en son domicile, avenue Marceau.

Le défunt qui était très sympathi-
que et qui jouissait de l'estime géné-
rale, était le fils de M. Eugène Souhac
qui fut longtemps maire de Saint-Céré
et jusqu'à son décès, survenu le 21
juillet 1885.

M. Edgar Souhac était le beau-
père de M. Laparra, maire de Cardail-
lac et conseiller général du canton de
Lacapelle-Marival.

Nous prions M. Eugène Souhac,
son fils, qui demeurait avec lui, ainsi
que Mme et M. Laparra, de vouloir
bien, en cette douloureuse circon-
stance, agréer l'expression de nos bien
sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Gendarmerie. — M. Pujol, gen-
darmerie à Gourdon est nommé à Au-
berive (Haute-Garonne).

Visiteuse de puériculture. — Mme
Labrunie, visiteuse d'hygiène au
Dispensaire d'hygiène sociale de
Gourdon vient d'être nommée visi-
teuse de puériculture pour l'arron-
dissement de Gourdon par arrêté de
M. le Préfet du Lot.

Nos félicitations.

Jeunesse lyrique. — Toutes les
sociétaires de la Jeunesse lyrique
ont offert une magnifique gerbe de
fleurs de Nice à leur nouvelle prési-

dente Mme Davidou qui, très tou-
chée de cette amabilité leur a fait
sabler le champagne.

Probité. — Le samedi 16-22-24,
jour de marché, M. Fajoles Robin
36 ans, marchand de grains, avenue
Gambetta à Gourdon, a trouvé sur
le comptoir de son magasin, un por-
tefeuille contenant une somme assez
importante, qui avait été oubliée par
un client.

Il s'est empressé de le porter au
bureau de police où son légitime
propriétaire a été heureux de le re-
trouver.

Nos félicitations.

Journée des familles nombreuses
du 17 février. — Favorisée par une
magnifique journée, cette fête a été
parfaitement réussie et a rapporté
des ressources suffisantes pour per-
mettre d'utiles soulagements.

Les insignes ont été acceptés avec
une complaisance qui mérite des fé-
licitations.

Le concert de « l'Union musicale » a
été un véritable régal musical pour
tous et la soirée dansante donnée à
la mairie avait attiré un public aussi
nombreux que choisi comme on en
avait vu rarement à Gourdon.

Tous nos compliments au dévoué
Comité qui a si pleinement réussi, à
la « Société lyrique » qui a prêté un
concours précieux et à toutes les gé-
néreuses personnes que les questions
d'humanité ne laissent pas indiffé-
rentes.

Remerciements. — A l'occasion de
la journée des familles nombreuses,
le Comité adresse ses vifs remercie-
ments à la société « La Jeunesse ly-
rique », à Mme la directrice de l'école
primaire supérieure et à ses gentilles
élèves, à l'Union musicale gourdon-
naise, à M. Cazelle, concessionnai-
re du secteur électrique, à tous ceux
qui ont offert des lots pour la tombola
et enfin à toutes les personnes qui
ont bien voulu contribuer au succès
de cette journée dont le résultat ap-
portera aux intéressantes familles
nombreuses de la commune un se-
cours utile et mérité.

Le Vigan

Une belle chasse aux sangliers. —
Dimanche dernier, comme tous les
ans, les meilleurs fusils de notre im-
portante commune ont organisé une
battue aux sangliers. Trois de ces bé-
tes maléfiques ont été tuées et plu-
sieurs autres sérieusement blessées,
dont une pesant 150 kilos au moins.

M. Contois, instituteur, a tué le so-
litaire, M. Soulié, la laie suivie de 4
petits, M. Andral, le marassin.

Nos félicitations bien vives à l'intré-
pide équipe des chasseurs du Vigan
qui nous débarrasse, tous les ans,
d'un lot important de ces ravageurs
de nos récoltes.

Labastide-Murat

Pour le commerce local. — Nous
avons déjà préconisé dans ce journal
l'intérêt qu'il y aurait pour le com-
merce local de créer une foire supplé-
mentaire le quatrième samedi du
mois afin de remplacer les marchés
défaillants. La foire du 4 février et
celle du deuxième lundi 11 février,
quoique très rapprochées, ont été tou-
tes les deux importantes au même
degré et viennent confirmer d'une
façon éclatante la possibilité de la
création d'une foire supplémentaire
qui serait un grand bien pour le com-
merce de notre chef-lieu.

Probité. — Mme Estival a trouvé,
sur la voie publique une somme im-
portante en billets de banque de 100
francs qu'elle s'est empressée de re-
mettre à M. Gabriel Mary, facteur in-
termédiaire, qui les avait perdus.

Nos bien sincères félicitations à
Mme Estival pour son acte de probité.

Ginouillac

Accident. — M. Maury, notre bu-
raliste, revenait des bois, conduisant
une charrette de fagots. Tout à coup
les bœufs, apeurés, firent un écart
qui renversa la charrette ; pour évi-
ter le lourd véhicule, M. Maury sau-
ta, mais, poussé brutalement à terre
par les fagots, il s'affaissa et se dé-
mit l'épaule droite. Le docteur Cou-
lon, appelé en hâte, prodigua les soins
nécessaires au blessé. Nous espérons
que quelques jours de repos suffiront
au rétablissement de M. Maury.

MARDI 26 FÉVRIER seulement

Jachète très cher même brisés et sans or

VIEUX DENTIFIERS

M^{on} Alexandre, Hôtel de l'Europe, Cahors

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 18 février 1924

La Chambre reprend la discussion
des projets de loi fiscaux.

M. Painlevé soutient un amende-
ment tendant à établir un impôt
progressif sur le total des dommages
perçus par un acheteur, après défal-
cation du prix d'achat, intérêts com-
pris, et un impôt progressif sur tout
bénéfice postérieur au 30 juin 1920.

M. Bokanowski accepte la prise en
considération de cet amendement
sous réserve que cet amendement se-
ra disjoint pour faire l'objet d'une
étude spéciale. Il demande à M. Pain-
levé de retirer son amendement M.
Painlevé accepte la disjonction.

Plusieurs amendements sont re-
poussés.

Séance de nuit

La Chambre a tenu, sur la deman-
de de M. Poincaré, une séance de
nuit pour terminer la discussion de
l'article 3.

Fermeture de la Bourse de Paris

Le préfet de police de Paris vient
de signer un arrêté en vertu duquel
la Bourse de commerce est fermée
jusqu'à nouvel ordre.

« Attendu, dit l'arrêté que les con-
ditions dans lesquelles s'effectuent
les cotations, par suite de la crise
des changes, sont de nature à trou-
bler le libre jeu des transactions sur
le marché intérieur et provoquer une
hausse anormale des prix et, par
suite, à compromettre l'ordre public.

DÉPÊCHES

Paris, 7 h. 45.

A LA CHAMBRE VOTE DU DOUBLE DÉCIME

La Chambre, au cours d'une séance
de nuit a voté le double décime
par 315 voix contre 254.

Elle a voté également les 31 pre-
miers articles du projet de gouver-
nement.

La suite de la discussion a été
renvoyée à mercredi et la séance
levée à 5 heures 30 du matin.

Paris, 11 h. 55.

A la Chambre LE DÉBAT FINANCIER

La séance de la Chambre n'a fini
que ce matin à 5 heures 30.

L'ensemble de l'article 3 a été voté
à mains levées.

Puis les articles 4 jusqu'à 15 fu-
rent adoptés.

A la demande de M. de Lasteyrie,
l'article 16 fut réservé.

L'article 32, qui modifie le prix
des tabacs ordinaires a été renvoyé à
la Commission des finances.

Le rapporteur a fait remarquer
que le total des nouveaux impôts,
déjà votés atteint 4 milliards 730
millions.

La suite de la discussion aura lieu
aujourd'hui à 15 h.

A la Bourse de Paris une vive agitation règne

A la Bourse de Commerce de Paris
règne ce matin une vive agitation.

On proteste contre la fermeture
de la Bourse décidée hier soir.

M. Proust, président du Syndicat
général ; M. Meyer, président du Syn-

dicat des Farines ; M. Schwob, pré-
sident du Syndicat des caoutchoucs
nous déclarent :

« Nous protestons contre la me-
sure prise ; nous dégageons notre
responsabilité quant aux conséquen-
ces néfastes et formidables qui peu-
vent en résulter. »

Plusieurs autres membres de
Syndicats déclarent : « C'est une
emballée vers une hausse certaine ;
nous marchons vers la taxation et la
réquisition. »

Il neige dans le midi

La neige tombe en abondance dans
le Tarn depuis 48 heures. La circula-
tion est impossible dans les monta-
gnes voisines.

Dans l'Hérault et l'Aveyron les fils
téléphoniques et télégraphiques sont
rompus.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve CLARY,
Madame et Monsieur René BESOMBES,
Monsieur Jean DULAC,
Mademoiselle Odette DULAC,
ont la douleur de faire part du deuil qui
les frappe en la personne de

Madame V^{euve} Antonin DULAC

leur fille, mère et belle-mère, décédée dans
sa 46^e année.
Les obsèques auront lieu le mercredi
20 février, à 14 heures.
Cahors, rue Brives.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve GAUTHIÉ, Mademoi-
selle Marcelle GAUTHIÉ, les familles
SAGNET, CASSAGNE, TRAUJOU et tous
les autres parents ont la douleur de faire
part à leurs amis et connaissances de la
perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en
la personne de

Monsieur Albert GAUTHIÉ

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin,
décédé à Cahors le 18 février, à l'âge de
9 ans, et vous prient d'assister à ses obsè-
ques qui auront lieu le mercredi 20 février,
à 9 h. 1/4.

Réunion à Cabessut, chemin de Coly.

UN BON CONSEIL

Faites vous-même un litre de bon vin
fortifiant avec la Quintonine. Il suffit de
verser un flacon de Quintonine dans un
litre de vin rouge pour obtenir immédia-
tement le meilleur fortifiant pour tonifier
le sang, les nerfs, les os et pour guérir la
faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'épui-
sement, la lassitude, l'anémie et la neu-
rasthénie. La Quintonine relève l'appétit,
facilite la digestion et donne aux per-
sonnes fatiguées la vitalité nécessaire pour
devenir fortes, robustes et résistantes
comme celles qui respirent la santé.

La Quintonine est un extrait concentré
à base de quinquina, kola, coca, cacao,
fer et glycérophosphate de chaux ; elle
est cinq fois plus active que l'extrait de
quinquina et d'un goût plus agréable.

Le flacon, dose pour un litre de vin forti-
fiant : 2 fr. 75.
Pharmacie Orliac à Cahors.



ACCORDEONS
Cahorsque illustres couleurs : Prix 4 fr.
D. DENIS
Fabricant. BRIVE (Corrèze)
R. C. 2. 42

VEAU DE LAIT A VENDRE

LES BOUYSES-MERCUÉS (Lot)

Marché de La Villette

18 février 1924

ESPÈCES	ENTRÉES	RENTREI	PRIX PAR 12 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....	5.378	424	3,20	3,00	2,50
Vaches....	2.138	305	4,60	4,40	4,20
Veaux....	16.608	1.089	5,25	5,00	4,25
Moutons....	3.329	600	5,80	5,50	5,25

OBSERVATIONS. — Vente très difficile
sur toutes les marchandises.

— Vous me l'apprendrez. Et, mé-
me alors que je n'en croirais pas
l'évidence, je vous croirai, vous.

— Que feras-tu ?

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu	Cours du Cours du 9 fév. 1923	Cours du 16 fév. 1923
Fonds d'Etat		
3 0/0	54 05	53 77
3 0/0 amortissable	66 »	64 50
3 1/2 0/0	83 »	84 65
5 0/0	69 75	68 20
4 0/0 1917	57 60	57 25
4 0/0 1918	57 60	57 25
5 0/0 1920	85 60	84 05
6 0/0 1920	81 50	80 17
30 B. du Tr. 6 0/0 1922	492 50	493 »
30 B. du Tr. 6 0/0 révis. 1923	483 »	483 »
30 B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	479 75	478 75
Crédit National		
25 5 0/0 1919	425 »	411 75
25 Obl. 500 5 0/0 1920	430 »	418 »
25 Bons 5 0/0 1921	476 »	476 50
30 —	472 »	467 »
30 —	487 »	489 »
30 —	458 »	453 »
30 —	470 »	465 »
Crédit Foncier		
13 Communales 1879	439 »	435 »
15 —	480 »	459 »
12 —	481 »	430 »
13 —	482 »	461 »
13 —	489 »	451 »
15 —	496 »	475 »
7 50 —	1912 »	149 50
27 50 —	1920 lib.	397 »
32 50 —	1921 lib.	462 »
30 —	1922 lib.	454 »
30 —	1923 lib.	454 »
15 Foncières 1879 3 0/0	460 »	455 25
15 —	1883 3 0/0	251 »
13 —	1885 3 0/0	262 »
14 —	1895 3 0/0	273 »
15 —	1903 3 0/0	284 25
7 50 —	1909 3 0/0	148 »
17 50 —	1913 3 0/0	286 »
20 —	1913 4 0/0	373 »
16 50 —	1917 5 0/0 lib.	243 »
Ville de Paris		
20 1885 4 0/0	615 »	599 »
15 1871 3 0/0	330 »	325 50
20 1875 4 0/0	403 »	396 »
20 1876 —	405 »	403 »
10 1892 2 1/2 0/0	201 »	197 »
10 1894-1896 —	209 »	197 »
10 1898 2 0/0	237 »	237 »
10 1899 2 0/0	228 »	228 »
12 50 1904 2 1/2 0/0	237 50	227 »
11 1905 2 3/4 0/0	325 50	321 »
41 1910 2 3/4 0/0	216 »	215 »
12 1910 3 0/0	216 »	215 »
9 1912 3 0/0	199 »	191 50
25 1919 lib.	357 »	351 »
28 75 1921 lib.	460 »	455 »
30 Decennal 1922	490 »	489 »
Valeurs étrangères		
4 0/0 Japon 4 0/0 1905	341 »	358 »
4 0/0 Brésil 5 0/0 1909	538 »	540 »
5 0/0 Brésil 5 0/0 1914	210 »	207 50
3 1/2 0/0 Italie 3 1/2 0/0	79 25	78 15
Russe consolidé 4 0/0	28 80	28 60
Russe 3 0/0 or 1894	19 90	19 70
Russe 3 0/0 or 1896	19 50	19 40
Russe 3 1/2 0/0 or 1894	19 90	19 40
Russe 5 0/0 1906	32 50	32 »
Russe 4 1/2 0/0 1909	23 25	22 80
4 0/0 Serbe 4 0/0 amort. 1895	61 »	62 »
Turque Dette Ottom.	61 90	65 »
Turque Ott. 5 0/0 1914	36 50	37 40

Chemins de fer

20 Est 6 0/0	411 »	408 »
25 Est 5 0/0	469 »	468 »
20 Est 4 0/0 1912	306 »	300 »
15 Est 3 0/0	306 »	303 »
15 Est 3 0/0 nouveau	301 50	300 »
12 50 Est 2 1/2 0/0	267 »	276 50
15 Est 3 0/0 Ardennes	295 »	294 »
30 Est 6 0/0 1921	377 »	375 »
15 P.-L.-M. 3 0/0 1855	299 »	293 »
30 P.-L.-M. 6 0/0	405 50	395 »
25 P.-L.-M. 5 0/0	335 »	328 »
25 P.-L.-M. 4 0/0	304 »	314 »
15 P.-L.-M. fusion 3 0/0	300 »	296 »
15 P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.	305 »	299 »
12 50 P.-L.-M. 2 1/2 0/0	268 »	265 »
30 P.-L.-M. 6 0/0 1921	412 »	410 »
20 Midi 6 0/0	403 25	396 »
25 Midi 5 0/0	340 »	340 »
20 Midi 4 0/0	303 »	307 »
15 Midi 3 0/0	299 50	291 »
15 Midi 3 0/0 nouveau	299 »	295 »
12 50 Midi 2 1/2 0/0	277 25	275 »
30 Nord 6 0/0 1921	380 »	380 »
30 Nord 6 0/0 (Série F)	401 »	405 »
25 Nord 5 0/0 (Série E)	393 »	387 75
20 Nord 4 0/0 (Série D)	324 »	326 »
15 Nord 3 0/0	308 »	306 75
15 Nord 3 0/0 Louv. (S.B.)	309 »	304 »
12 50 Nord 2 1/2 0/0 (S.C.)	289 »	285 »
30 Nord 6 0/0 1921	398 »	384 25
30 Orléans 6 0/0	400 »	382 »
25 Orléans 5 0/0	355 »	345 »
20 Orléans 4 0/0	307 »	305 »
15 Orléans 3 0/0	310 »	309 »
15 Orléans 3 0/0 1884	299 »	295 »
12 50 Orléans 2 1/2 0/0 1895	268 »	264 25
35 Orléans G.C. 3 0/0 1855	291 »	283 »
30 Orléans G.C. 6 0/0 1921	380 50	370 »
15 Ouest 3 0/0	390 »	386 50
15 Ouest 3 0/0 nouveau	299 »	298 »
12 50 Ouest 2 1/2 0/0	263 »	264 »

Bibliographie

L'OPINION
 Revue de la Semaine illustrée
 Paraissant tous les Vendredis
 Sommaire du N° 36 (Nouvelle série)

Editorial: Comment les radicaux seront mangés par les socialistes. — Ce qu'on dit: La majorité éprouvée. — L'ombre du Tigre. — Le désordre dans la police. — Un bon tour. — La bourgeoisie internationaliste. — Ingrate patrie. — A qui revêt les étudiants. — Un prodige etc., etc. — Affaires intérieures: Trygde: La situation politique et électorale: Les Savoies. — Pierre Villette: Le Parlement. — L'appel du parti socialiste. — Les communistes dissidents et le Cartel des Gauches. — La politique dans les départements. — Le scrutin sur les décrets-lois, etc. — Affaires extérieures: Jacques Chastenet: L'Angleterre, nous et le Palatinat. — Affaires économiques: Lucien Romier: La Chambre enlisée. — Littérature: Jacques Boulenger: Les belles phrases de Michelet. — Autour du Prix Balzac. — Théâtre: Etienne Rey: « Le Art aimé »; « Né un dimanche ». — Arts: Pierre du Colombier: Le Salon des Indépendants. — Enquêtes: Antoine Diezcar: Enquête sur la chasse (X). — Vie sportive. — Mode. — Bourse.

Vient de paraître:

Dans la collection des « Patries de l'Art », l'Art Français, Moyen-Age, Renaissance, par René Schneider, Professeur à la Sorbonne, 1 vol. in-8 (16x21) 236 pages, 149 illustrations. En vente chez tous les libraires. Broché, 12 francs (envoi franco, contre mandat poste de 13 fr. 20, à H. Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon, Paris-VI).

Caractériser avec force et finesse la personnalité d'un art « national » aux époques les plus fécondes de sa vie, tel est l'objet de la nouvelle collection, les « Patries de l'Art », qui vient de paraître à la librairie H. Laurens.

M. R. Schneider, Professeur d'histoire de l'Art à la Sorbonne, nous donne le premier volume: *L'Art Français, Moyen-Age et Renaissance*. Avons-nous un art national, un art de France, reconnaissable sous ses formes les plus variées? Si oui, où est sa personnalité, son parfum propre? Comment se fait-il que largement ouvert aux influences étrangères, il les absorbe toujours, même quand elles viennent du magique Orient, comme l'Art Roman, ou de la prestigieuse Antiquité de l'Italie, comme l'Art de la Renaissance? L'auteur répond à ces délicates questions.

Pour ces recherches une seule méthode convenait: s'attacher aux mouvements plus qu'aux individus, au goût plus qu'aux nomenclatures, ne s'arrêter qu'aux grands artistes et aux chefs-d'œuvre riches de signification.

Les 149 illustrations du volume sont accompagnées d'une légende de quelques lignes qui les analyse en mettant en lumière les caractères essentiels de l'œuvre, par conséquent sa place dans sa salogène et glorieuse évolution.

Il est à souhaiter que M. R. Schneider nous donne le plus tôt possible le second volume de *L'Art Français*. Dans la même collection, *l'Art Byzantin*, *l'Art Italien*, *l'Art Grec*, sont en préparation.

Bibliothèque Plon
L'Oiseau de proie
 par Gaston Chéreau, préface de Gustave Geffroy de l'Académie Goncourt.

Dans la belle préface de ces deux œuvres inséparables, également passionnantes, *L'Oiseau de proie* et *Le Roman*, le grand écrivain Gustave Geffroy, ayant parlé de la scène principale du roman, dit de Gaston Chéreau: « On lit tremblant son récit, mené avec la science du détail essentiel, la précision de la fatalité inéluctable. »

« J'indique cette scène qui déploie son feu et ses ruines à la fin du livre. C'est que tout va vers elle, depuis l'impression de terreur imposée à tout le pays par l'Oiseau de proie qui bat de ses ailes nocturnes la nuit vert et bleu de l'immense forêt de pins — le Vendéen Lormineau. Par lui, par sa présence dans la cabane d'apparence si honnête abritée entre les hauts fûts

des arbres, on connaît le mystère, l'inquiétude, la menace partout, le tressaillement des choses. Par lui, le silence de la lande est terrible: sur tous les points on frémit du feu possible, de la chandelle plantée dans un fagot, parmi les arbres à résine, et qui mettra l'horizon en flammes.

« Autour de cette canaille, de la canaille, comme on nomme Morineau dans le pays, d'autres drames! Celui de la vieillesse désolée du comte d'Arbot... celui de la vieillesse douloureuse de la comtesse... celui de Lucien, fils de la comtesse, beau-fils du comte, disputé entre deux amours — la petite paysanne Jeanne Geffroy, douce fille qui s'est donnée à lui, et la jeune veuve si jolie, si fine, si plaisante, Mme de Gardanne; drame mélancolique s'il en fut que celui-là, vertige de l'esprit du cœur et des sens... »

Et d'autres personnages — chacun avec un visage, des gestes, la parole, un esprit et des réactions bien à lui — qui, dans ce cadre magnifique de la forêt landaise, mènent le drame et le haussent jusqu'à l'épopée.

Un volume in-16. Prix: 3 fr. — En vente chez Plon-Nourrit et Co, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

ETUDE
 DE
M. BOUYSSOU Jean-Léon
 NOTAIRE A CAHORS

Première insertion

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le douze février mil neuf cent vingt-quatre, Monsieur BLAZI Jean et dame Julia GRANOUILLAC, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Clément-Marot, numéro 11. Ont vendu à Monsieur VERDIE Joseph et dame CAPELLE Emilie, son épouse, demeurant ensemble à Gourdon, Lot, rue Colonel-Thalide, le fond de commerce de Café-Restaurant, qu'ils exploitaient à Cahors, 11, rue Clément-Marot, avec ses éléments corporels et incorporels.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors au siège du fonds vendu.

Conformément à la loi les créanciers des vendeurs devront pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs au domicile sus indiqué, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis:
 Signé: VERDIE.

Imp. COULESANT (personnel intéressé)
 Le co-gérant: M. DAROLLE.

1.200 fr. p. mois et 200 fr. fixe à tous s. quit. empl. CADY, Ste-Marguerite, MARSEILLE.

SAVON BLANC
 de ménage, « LE PAVOT », postal 10 kgs brut 22 fr. franco. Savonnerie LOISEL MARSEILLE. Chèque postal 72-54.
 (Reg. Com. Marseille, 44-42)

Chemin de fer de Paris à Orléans

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'Aller et

Retour (1^{er}, 2^e et 3^e classes). Enregistrement direct des bagages. Voitures gons-Restaurant. — Wagons-Lits. — Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 15 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 25 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 22 h. 24 (2^e et 3^e classes). — Départ Paris-Quai d'Orsay 9 h. 50 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 56 (1^{er} et 3^e classes sur le parcours espagnol).

LA PHOSPHODE GARNAL
 remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
 et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des:

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le D^r ORTEL
 Ancien Médecin des Hôpitaux de Paris
 Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
 écrit:

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque facon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 52.

Prix du facon: 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER (1923-24)

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos			
OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.
PARIS (Orsay) dép.	22 6	9 50	19 50	21 15	»	»	»	CAHORS	6 24	15 6	18 15
PARIS (Aust.) dép.	22 24	»	20 2	21 27	»	»	»	Pradines	6 31	15 14	18 23
LIMOGES (arrivée)	7 50	»	16 37	2 22	3 32	»	»	Mercuès	6 40	15 24	18 32
LIMOGES (départ)	4 30 9	»	16 46	2 30	3 40	»	»	Donnelle (Arrêt)	6 44	15 28	18 36
BRIVE (arrivée)	7 12 11 55	»	18 22	4 12	5 22	»	»	Luzech	6 51	15 37	18 44
BRIVE (départ)	7 41 12 32	16 25	18 35	4 20	5 29	»	»	Castelfranc	6 57	15 44	18 52
Gignac-Cressensac	8 16 13 7	17 6	19 58	»	»	»	»	Pryssac (Arrêt)	7 10	16 19	19 5
SOULLAC	8 40 13 50	17 32	19 15	20 40	5 2	»	»	Puy-l'Évêque	7 13	16 4 19 8	
CAZOULES	8 48 13 58	17 40	20 51	»	»	»	»	Soturac-Touzac	7 22	16 13	19 17
La Chap.-d-Mareuil	8 54 14 4	17 46	21 15	»	»	»	»	Duravel	7 29	16 21	19 25
Lamothe-Fénelon	9 4 14 14	17 57	21 15	»	»	»	»	Soturac-Touzac	7 37	16 29	19 33
NOZAC	9 14 14 24	18 2	21 15	»	»	»	»	Fumel	7 48	16 42	19 44
GOURDON	9 20 14 40	18 25	21 48	5 30	»	»	»	LIBOS	7 53	16 48	19 49
Saint-Clair	9 38 14 49	18 35	»	»	»	»	»				
Dégagnac	9 49 15 18	48	»	»	»	»	»				
Thédirac-Peyrilles	10 15 15 19	2	»	»	»	»	»				
Saint-Denis-Catus	10 11 15 22	19 17	»	»	»	»	»				
Espère	10 20 15 31	19 27	»	»	»	»	»				
Pradines	10 27 15 38	»	»	»	»	»	»				
CAHORS (arrivée)	10 33 15 44	19 39	20 18	»	»	»	»				
CAHORS (départ)	11 A 51 17 42	»	20 22	»	»	»	»				
Sept-Ponts	12 1 17 54	»	»	»	»	»	»				
Cieurac	12 15 18 11	»	»	»	»	»	»				
Labenque	12 23 18 21	»	»	»	»	»	»				
Causade	13 19 1	»	»	»	»	»	»				
MONTAUBAN arr.	13 35 19 40	»	21 31	»	»	»	»				
TOULOUSE arr.	16 42 22	»	22 25	8 25	9 17	10 56	»				

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 33	»	14 22	17 15	»
Vayrac	5 42	»	14 30	17 23	»
Bétaille (arrêt)	5 47	»	14 35	17 28	»
Puybrun	5 56	»	14 44	17 37	»
Bretenoux-Biars	6 14	»	14 59	17 53	»
Port-de-Gagnac	6 22	»	15 7	18 1	»
Laval-de-Cère	6 34	»	15 18	18 11	»
Lamativie	6 57	»	15 39	18 36	»
Siran (arrêt)	7 14	»	15 56	18 53	»
La Roquebrou	7 33	»	16 13	19 11	»
AURILLAC, arrivée	8 15	»	16 55	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC, départ	5 39	9 54	»	17 14	»
La Roquebrou	6 24	10 35	»	17 58	»
Siran (arrêt)	6 38	10 47	»	18 12	»
Lamativie	6 58	11			